



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](https://impots.gouv.fr) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP OUEST HERAULT
S.A.I.D. BORD DE MER
9 AVENUE PIERRE VERDIER
34537 BEZIERS

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 69 517 608 160

Référence de l'avis : 24 34 A745882 16
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Numéro FIP : 340 79 39 4856038789 3 A
Numéro de rôle : 026
Date d'établissement : 20/09/2024
Date de mise en recouvrement : 30/09/2024

Identifiant service : 34035

THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Somme qui vous est remboursée

17 868,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP OUEST HERAULT
S.A.I.D. BORD DE MER
9 AVENUE PIERRE VERDIER
CS 10564
34537 BEZIERS

Vous serez remboursé par virement le 27/09/2024

sur le compte bancaire suivant :

FR21 2004 1000 010X XXXX XXX2 073
Identifiant de la banque : PSSTFRPPPAR
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 144 469

Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

* (service gratuit + coût de l'appel)

Déclarant 1 - Nom de naissance : THOMAS

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

C

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				1,00

IMPOT SUR LE REVENU				
Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Pensions, retraites, rentes.....	23563			
Abattement spécial de 10%.....	- 2356			
Salaires, pensions, rentes nets.....	21207			21207
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus fonciers nets.....				129534
Revenu brut global.....				150741
CSG déductible.....				- 11282
Revenu imposable.....				139459
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	12,8%	Montant	5010
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				41407
Impôt proportionnel.....				+ 641
Impôt total avant crédits d'impôt.....			42048	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Crédits d'impôt.....	616		616	- 616
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	642		642	- 642
Emploi salarié à domicile.....	1050		1050	- 525
Montant du crédit d'impôt calculé.....				
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				40265
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus		CSG - CRDS	PREL SOL	
Revenus fonciers nets ⁴⁵		129534	129534	
BASE IMPOSABLE.....		129534	129534	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		12565	9715	
Total des prélèvements sociaux nets.....				22280

Pour information :

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2024.....	8808
--	------

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :	40265
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :	- 6960
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :	- 46752
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :	+ 135

Solde d'impôt sur les revenus 2023 :.....	- 13312
--	----------------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³ :	12565	PSOL 9715
Acomptes prélevés en 2023 sur votre compte bancaire :	- 15134	- 11702
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....	- 2569	- 1987

Solde des prélèvements sociaux 2023 ⁵³:	- 4556
---	---------------

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE	17868
--	-------

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵	144469
--	--------

Reports sur les années suivantes

Déficits de capitaux mobiliers non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2024 à souscrire en 2025 déficits provenant de l'année 2020.....	241
--	-----

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹	5010
--	------

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](http://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....	28,32%
-------------------------------------	---------------

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé. Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

>>> Suite de votre avis

compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 41,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.